

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1957 B 05457 Numéro SIREN : 572 054 575 Nom ou dénomination : SOCIETE A & G. VALCKE & CIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2023 sous le numéro de dépôt 30798

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

14 JUIN 2023

Sous le N°

030798

A&G VALCKE & Cie

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 731 983,96 Euros

Siège Social : 54, rue de Paradis 75010 PARIS

RCS PARIS B 572 054 575 (57B05457)

Procès verbal

de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 30 mai 2023

L'An Deux Mil Vingt Trois
Le Trente Mai
à 12 heures

Les associés de la Société VALCKE & Cie se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social 54 rue de Paradis à Paris 10ème sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chacun des associés présents au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des associés représentés ont été annexés à la feuille de présence.

Monsieur Daniel de Botton représentant tant par lui même que comme mandataire le plus grand nombre de voix préside la séance et constate à la lecture de la feuille de présence que 442 parts sur les 485 composant le capital social sont présentes ou représentées, le quorum est atteint et qu'en conséquence l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- les convocations,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice 2022,
- le rapport général de la Gérance sur les comptes et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce,
- le texte des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Le Président précise que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés au siège social plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que les associés ont eu tout loisir d'être informés avant la présente réunion et en donnent acte au Président.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- lecture du rapport général et du rapport spécial de la gérance,
- examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022,
- quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice et distribution d'un dividende,
- conventions visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce,

Le Président donne ensuite lecture du rapport général et du rapport spécial de la gérance.

Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, les approuvent tels qu'ils leur ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée donne au Gérant quitus de sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 qui s'élève à **344 794,21** Euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	344 794,21 Euros
Lequel augmenté du report à nouveau de :	645 965,34 Euros
Fait apparaître un solde de :	990 759,55 Euros

Affectation :

Au poste « Report à Nouveau Crédeur » :	671 144,55 €
Distribution d'un Dividende de :	319 615,00 €



Le dividende de 659 Euros par part sera mis en paiement au plus tard le 15 Juin 2023.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividende suivantes au titre des trois précédents exercices :

	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021
	Par Part Sociale	Par part sociale	Par part sociale
Dividende :	535 €	600 €	620 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du nouveau code du commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé, par le Président.

.....
Le Président.
Daniel de BOTTON



Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 54 RUE DE PARADIS

75010 PARIS

Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 57205457500012

Néant ☐ *

				Exercice N, clos le : 31/12/2022		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	609 796	AO	609 796	
	Constructions	AP	1 954 630	AQ	1 911 962	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	343 010	AS	343 010	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2 286	CV	2 286	
	Créances rattachées à des participations	BB	797 735	BC	797 735	
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	900	BI	900	
	TOTAL (II)	BJ	3 708 358	BK	2 254 972	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	47 922	BY	47 922	
	Autres créances (3)	BZ	25 753	CA	25 753	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
Disponibilités		CF	882 898	CG	882 898	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	956 574	CK	956 574	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 664 933	1A	2 254 972		
				2 409 960		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	900	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 731 983)	DA	731 983
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	45 843
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	95 453
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	328 077
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	645 965
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	344 794
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	130 291
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	15 447
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	34 862
	Dettes fiscales et sociales	DY	37 240
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	217 841
	Écart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 409 960
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	202 394
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.				Néant ☐ *	
		Exercice N			
		France		Exportation et livraisons Intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC
	Production vendue { biens * Services *	FD		FE	FF
		FG	620 145	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	620 145	FK	FL
	Production stockée *				FM
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS
	Variation de stocks (marchandises) *				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX
	Salaires et traitements *				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)				GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	843		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	843		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	843		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK	113 983		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	716 541		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	371 747		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)			HN	344 794		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	Crédit-bail mobilier *	HP		
			Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C. G. I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG / RDS)		A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisation complémentaires personnelles		A6		
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
RENTREES CREANCES AMORTIES					843	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise				A. G. VALCKE CIE.				Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste.			
						1		2			
						3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains			KG	609 796	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	1 954 630	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	343 010	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV		KW		KX			
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes		LK		LL		LM				
	TOTAL III		LN	2 907 436	LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T			
		Autres participations		8U	816 471	8V		8W	84 550		
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières		1T	900	1U		1V					
TOTAL IV		LQ	817 371	LR		LS	84 550				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 724 807	ØH		ØJ	84 550		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
								4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW			
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	609 796		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	1 954 630		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	343 010		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers			IU		MM		MN		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE			
	TOTAL III			IY		NG		NH	2 907 436		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		
		Autres participations			IØ	101 000	ØX		ØY	800 021	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C				
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	900			
TOTAL IV			I3	101 000	NJ		NK	800 921			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	101 000	ØK		ØL	3 708 358		
						ØM					

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**Exercice N clos le **31/12/2022**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **A. G. VALCKE CIE.**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise A. G. VALCKE CIE.										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	1 797 373	PN		PO		PQ	1 797 373		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	100 868	PW	13 720	PX		PY	114 588		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	343 010	QA		QB		QC	343 010		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	2 241 252	QV	13 720	QW		QX	2 254 972		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 241 252	ØP	13 720	ØQ		ØR	2 254 972		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immo.	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW + NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art.237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art.39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des Immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise :		A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		
				A 1 an au plus 2		
				A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	797 735	UM	0	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		
	Autres immobilisations financières	UT	900	UV	900	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX	47 922		47 922	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	Z1				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	24 216		24 216
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC	1 537		1 537	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS				
	TOTAUX		VT	872 311	VU	74 576
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
				VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		
				A 1 an au plus 2		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		
				A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	130 291		130 291	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	34 862		34 862	
Personnel et comptes rattachés		8C	1 611		1 611	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 370		5 370	
États et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	14 493		14 493	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	15 458		15 458	
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	308		308	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	202 394	VZ	202 394	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		A. G. VALCKE CIE.				Néant ☐ *		Exercice N clos le :	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		31/12/2022	
1. REINTEGRATIONS		BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA 344 794	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)								WB
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)								I7
									113 983
	Quote-part	Benefices remis par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	98 704	K7
Régimes particuliers impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12.80% pour les entreprises à l'IR)		I8		
					- Imposées au taux de 0%		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		MB		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL 1		WR	557 481
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT	84 550
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)						WV	
		- Imposées au taux de 0 %						WH	
		- Imposées au taux de 19 %						WP	
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- Imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(	quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B du CGI)						ZX		
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY	
Majoration d'amortissement *						XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		D.U.-T.E. (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 20AC)	K3	Zone de restructuration de la défense (M4 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Compagnie d'activité nouvelle génération	XC		
			Zone de revitalisation rurale	PC	Zone de développement prioritaire	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit					ZI			
	Dédutions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II						XH	84 550
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (II moins I)		XI	472 930		
				déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	472 930	XO	

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise A. G. VALCKE CIE.				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit	K4bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis AL.2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciations *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :			Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	601 451	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Autres répartitions Report à nouveau (NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II)	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	345 214			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	300 700				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	946 665			ZG	645 965				
						ZH	946 665				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT			
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		XQ			
		- Personnel extérieur à l'entreprise						YU			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	31 776		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV			
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	89 181		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052						ZJ	120 957		
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE						YW	545		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	59 386		
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052						YX	59 931		
T.V.A	- Montant de la TVA collectée						YY	127 022			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	20 675			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*						ØB	35 549			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société						ZK				
	- Numéro de centre agréé *		XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)		Si oui, cocher 1 si non 0 ZR 1				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.

Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies_1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTEGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.

Néant ☐*

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à sexies-0 bis du CGI) ①*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à sexies-0 du CGI) ①*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % Imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **A. G. VALCKE CIE.**

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

A. G. VALCKE CIE.		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le :	01/01/2022	et clos le :	31/12/2022
		Données en nombre de mois	12
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	1.00	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	620 145	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL		
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	620 145	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	11 002	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	11 002	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	89 181	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	31 776	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13 633	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	134 590	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	496 556	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	496 556	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	620 145	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	1.00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	01/01/2022	au 31/12/2022
Date de cessation	HR		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

57205457500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. G. VALCKE CIE.

ADRESSE (voie)

54

RUE DE PARADIS

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

120

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

362

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SC

Dénomination

TROIS B

N° SIREN (si société établie en France)

341065886

% de détention

22.00

Nb de parts ou actions

108

Adresse :

N°

29

Voie

RUE DU PROGRES

Code Postal

93100

Commune

MONTREUIL SOUS BOIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

MOZART ASSOMPTION

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

0.00

Nb de parts ou actions

12

Adresse :

N°

19

Voie

RUE CARPEAUX

Code Postal

75018

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

DE BOTTON

Prénom(s)

DANIEL

Nom marital

% de détention

35.00

Nb de parts ou actions

168

Naissance :

Date

21031951

N° Département

99

Commune

ALEXANDRIE

Pays

EG

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

BERTRAND

Prénom(s)

PIERRE

Nom marital

% de détention

26.00

Nb de parts ou actions

128

Naissance :

Date

19091944

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

• des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. G. VALCKE CIE.

N° SIRET

57205457500012

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)	Mr	Nom patronymique	SUCCESSION PERRIN	Prénom(s)	JACQUES
Nom marital		% de détention	8.00	Nb de parts ou actions	41
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	FR
Code Postal		Commune		Pays	FR
Titre (2)	Mr	Nom patronymique	BONTOUX	Prénom(s)	BERNARD
Nom marital		% de détention	0.00	Nb de parts ou actions	25
Naissance : Date	03091952	N° Département	84	Commune	VALREAS
Adresse : N°		Voie		Pays	FR
Code Postal		Commune		Pays	FR
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code Postal		Commune		Pays	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

57205457500012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A. G. VALCKE CIE.

ADRESSE (voie)

54

RUE DE PARADIS

CODE POSTAL

75010

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SCI

Dénomination

PARADIS ILE DE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France)

330982240

% de détention

10.00

Adresse :

N°

54

Voie

RUE DE PARADIS

Code Postal

75010

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Exercice ouvert le 01/01/2022		Et clos le 31/12/2022		Régime simplifié d'imposition ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐				Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art 209-0 B (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐					
A IDENTIFICATION		B ACTIVITE			
A. G. VALCKE CIE. Désignation, 54 RUE DE PARADIS SIRET, 75010 PARIS Adresse de la société : 57205457500012		Adresse du siège social			
Ancienne adresse : (en cas de changement)		Activités exercées :			
N° Téléphone :		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A 4 U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice Imposable au taux normal 430 430		Déficit	
Bénéfice Imposable à 15% 42 500		Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérés (art. 238 quinquies)	
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐	
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐		Zones franches d'activités Art. 44 quaterdecies ☐		Zone de développement prioritaire Art. 44 septdecies ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré		PV exonérées relevant du taux à 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif (art. 244 quater W du CGI) (cocher la case)					
D - IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F - CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G - ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration 2065)					
Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration			Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration par la tête de groupe		
Nom et adresse de l'entreprise du groupe désignée pour souscrire la déclaration si ce n'est pas la tête de groupe :			Nom et adresse de société tête de groupe :		
H - COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE			
ECF : ☐		Désignation du prestataire :			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S			Nom et adresse du conseil : S		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
N° d'agrément du CGA :			Date : 15042023 Lieu : PARIS		
CGA ☐ Viseur Conventionné ☐ Tél :			Qualité et nom du signataire : D. DE BOTTON CO.GERANT		

Désignation de l'entreprise **A. G. VALCKE CIE.**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2022**

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ①	Payées par la société elle-même	(a)	300 700
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ②		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ③ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ④		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑤	Total (a à h)		300 700

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 Bis 2023

Désignation de l'entreprise **A. G. VALCKE CIE.**

et Date de clôture de l'exercice **31/12/2022**

K – DIVERS	
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : A. G. VALCKE CIE.

du : 01/01/2022

Adresse : 54 RUE DE PARADIS

75010

PARIS

au : 31/12/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑪	
Nom et qualité du signataire D. DE BOTTON CO.GERANT		À PARIS le 12042023 Signature :	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		A. G. VALCKE CIE.			
N° d'identification (SIRET)		57205457500012		Exercice social	
				31/12/2022	
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)					
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues					
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B				(1) - [(2)+(3)+(4)]	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.